



Prélèvement abusif par un fournisseur d'accès internet

Par **nesb106**, le **16/04/2009** à **17:02**

Bonjour,

Je suis abonnée chez le fournisseur d'accès internet Numéricable depuis plus de 8 ans, pour une offre internet+téléphone à 31.90€.

N'ayant jamais eu de difficultés ou d'incident bancaire concernant le prélèvement mensuel de 31.90€ , je n'ai donc pas prêté attention que ce dit prélèvement ne s'effectuait plus ,et ce depuis Novembre 2007.

De plus , je n'ai reçu aucun courrier ou appel téléphonique m'en informant.

Cependant, au jour d'aujourd'hui , Numéricable a effectué un prélèvement de 568€ , sans lettre ni préavis.

N'ayant fait aucune opposition à leurs prélèvements, l'erreur vient irremediablement de leur part.

Ma question se pose donc sur la légalité de cette démarche, à savoir , Numéricable est-il en droit de prélever cette somme de 568€,sans m'en avertir au préalable ?

Si cette pratique n'est pas légale , quel recours puis-je avoir concernant ce fournisseur d'accès internet ?